



**eau  
seine**  
NORMANDIE

# MÉTHODE D'ÉLABORATION D'UN CONTRAT

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

## Rappel sur la politique contractuelle de l'agence

### Le contrat « eau et climat » :

- Basé sur un **diagnostic de territoire**
  - Vise à mobiliser les acteurs pour la mise en place des actions prioritaires identifiées dans le diagnostic
  - **Engage les signataires pour une durée max. de 6 ans**, sur au moins un des **3 enjeux majeurs suivants** :
    - **gestion à la source des eaux pluviales et performance de gestion des eaux usées**
    - **préservation de la ressource et protection pérenne des captages**
    - **protection des milieux aquatiques et humides (y compris littoraux et arrière littoraux).**
  - **Le programme d'actions** comporte au moins **trois actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique** et au moins **une action de sensibilisation** sur les thématiques eau/biodiversité/climat
- ⇒ **une bonification pour les travaux d'effacements d'ouvrages inscrits dans le contrat (80 % → 90%)**

### Une ou des conventions d'animation :

Si et seulement si cela est jugé utile et nécessaire à la bonne mise en œuvre du contrat et du programme d'actions.

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE À L'EAU

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

## Rappel sur la politique contractuelle de l'agence

### Des engagements de résultats

Le respect des engagements s'appuie sur **une obligation de résultats chiffrés et mesurables**.

Les parties prenantes du contrat sont par ailleurs **signataires de la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation** au changement climatique du bassin.

De son côté, l'agence de l'eau s'engage à **financer prioritairement les actions inscrites au contrat**, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

### Des clauses de résiliation

En cas de non-respect des engagements indiqués dans le contrat et à mi-parcours s'il n'y a pas :

- l'engagement **d'au minimum 40 % de la masse financière des actions** du programme et,
- l'engagement **d'au moins deux actions « eau et climat »**.

La dernière année du contrat doit permettre de réaliser le bilan-reconduction

### Une validation de chaque contrat par la commission des aides

Chaque projet de contrat sera présenté **pour avis conforme à la commission des aides** avant signature par la directrice générale.

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

# Calendrier pour l'élaboration d'un contrat

Année 1												
Missions pour un CTEC	mois 1	mois 2	mois 3	mois 4	mois 5	mois 6	mois 7	mois 8	mois 9	mois 10	mois 11	mois 12
Prise de contact avec le MO												
1ère réunion avec Directrice et chefs de services												
Echanges avec les MO et écriture CTEC (6 mois à 1 an)												
Passage en commission des aides												

  

Année 2												
	mois 1	mois 2	mois 3	mois 4	mois 5	mois 6	mois 7	mois 8	mois 9	mois 10	mois 11	mois 12
Organisation signature du contrat avec tous les MO												
Suivi du CTEC (comité de pilotage 1 à 2 fois par an)												

L'animation peut être financée une année pour élaborer un contrat.

- La phase d'échange avec le maître d'ouvrage comporte différentes étapes :
  - diagnostic territorial
  - définition et sélection des actions du contrat
  - écriture du contrat

# Diagnostic territoriale : trame demandée

## I. Présentation générale du territoire

### I.1. Présentation du bassin versant concerné

- Réseau hydrographique, Hydrologie, Climatologie, Géologie, Hydrogéologie

### I.2. Organisation administrative et territoire d'étude

- Avec un rappel succinct des démarches de gouvernance et de planification engagées sur le territoire (par ex. état d'avancement de SAGE, historique contrats globaux, état d'avancement PAOT, SRCE, PAPI, TVB, etc.)

## II. Diagnostic des masses d'eau et des usages

### II.1. Les masses d'eau délimitées

- Etat des eaux de surface et des eaux souterraines

### II.2. Les usages et pressions sur la ressource en eau et les milieux naturels du territoire

## III. Les enjeux du territoire et actions prioritaires proposés par masse d'eau

### III.1. les enjeux du territoire

### III.2. les actions eau et climat à mettre en œuvre

# Diagnostic territorial : éléments pour l'analyse

## Analyse du bassin

- chaque masse d'eau en état moins que bon est analysée
- intégration des données du dernier état des lieux 2019 et du Risque de Non Atteinte des Objectifs d'Etat
- compilation des études existantes sur le bassin
- classification des enjeux
- analyse de la gouvernance
- prise en compte des PAOT
- détermine les priorités thématiques d'intervention et périmètres les plus pertinents de contractualisation.

# Définition et sélection des actions du contrat

3 types d'action peuvent être retenues :

- action ayant un enjeu pour le milieu (amélioration de la qualité dont captage)
- action emblématique climat
- action de sensibilisation

Afin d'aider les partenaires dans la sélection et la définition des actions, élaboration de fiches action précisant notamment :

- le contexte en lien avec le milieu et le diagnostic de territoire
- le détail de l'action
- l'objectif à la fin du contrat et indicateur associé
- plan de financement et échéancier



# Focus sur les actions climat emblématiques

Au moins 3 actions « eau & climat » listées ci-dessous au regard des enjeux du territoire  
 Les partenaires d'un contrat de territoire signent la stratégie d'adaptation du bassin.



<b>Gestion à la source des eaux pluviales et performance de gestion des EU Urbaines</b>	<b>Préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages</b>	<b>Protection des milieux aquatiques et humides (YC littoraux et arrières littoraux)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La réduction à la source des écoulements de temps de pluie / collectivités</li> <li>- La réduction à la source des écoulements de temps de pluie / industries</li> <li>- La dépollution à la source - technologies propres</li> <li>- Les économies d'eau / collectivités</li> <li>- Les économies d'eau / industries</li> <li>- L'écologie industrielle</li> <li>- L'aménagement de zones de rejets végétalisées à l'aval des stations d'épuration</li> <li>- La réduction des micropolluants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place d'une stratégie de maîtrise foncière (puis sa mise en œuvre)</li> <li>- La promotion et/ou l'accompagnement du développement de l'agriculture biologique</li> <li>- La promotion de systèmes agroforestiers</li> <li>- L'enherbement ou le reboisement des aires d'alimentation de captage affecté par les pollutions diffuses d'origines agricoles</li> <li>- La mise en place de systèmes de culture à bas niveau d'intrants via le développement ou le soutien de filières (y compris les plans alimentaires territoriaux)</li> <li>- Le développement des infrastructures d'hydraulique douce à l'échelle de territoire hydrographique cohérent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place d'une stratégie de maîtrise foncière (puis sa mise en œuvre)</li> <li>- La préservation ou la restauration des zones humides et des zones d'expansion de crues</li> <li>- La restauration des habitats (dont la ripisylve)</li> <li>- Les actions de restauration de la biodiversité ;</li> <li>- La restauration hydro morphologique (continuité écologique, reméandrage, reconnexion lit majeur et zone humide...)</li> <li>- La mise en place d'un dispositif d'indemnisation des exploitants agricoles en cas de surinondation</li> </ul>



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

# Contenu-type d'un contrat

## Les parties prenantes au contrat

Outil souple qui a vocation à s'adapter aux enjeux « eau et climat » des territoires, le contrat peut être élaboré en partenariat avec un seul ou plusieurs maîtres d'ouvrage.

11 articles répartis dans 3 parties :

- l'objet du contrat
- Les engagements des parties
- Et les modalités de fonctionnement

Les annexes au contrat :

- annexe 1 - **Territoire concerné et enjeux** eau et climat associés du contrat
- annexe 2 - **Programme d'actions** détaillé du contrat

Actions retenues par enjeu	Maître d'ouvrage	Lieu	Echéancier et montant annuel (k€, en HT)						
			Préciser le montant de chaque action et l'année correspondante						
	Pour chaque action, spécifier le MOA et la (ou les) territoire(s) concerné(s)		20XX	20XX	20XX	20XX	20XX	20XX	Total
Enjeu 1 : Intitulé de l'enjeu									
<ul style="list-style-type: none"> <li>Action 1.1</li> <li>Action 1.2</li> </ul>									

- annexe 3 - Indicateurs de suivi-évaluation : technique, financier, social

**Délibération du CA relative au contrat et ses annexes :** [http://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public\\_file/inline-files/DELIBERATION CA 18 45 Contrat type 11e programme.pdf](http://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public_file/inline-files/DELIBERATION_CA_18_45_Contrat_type_11e_programme.pdf)

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau